

Journal du Droit International *Clunet*

Paraissant tous les trois mois

Juillet-Août-Septembre 2019
n° 3/2019

Directeurs : Emmanuel GAILLARD et Jean-Baptiste RACINE
Fondé en 1874 par Édouard CLUNET

Continué par André PRUDHOMME (de 1923 à 1948),
Berthold GOLDMAN (de 1950 à 1993), Philippe KAHN (de 1985 à 2002)
et Jean-Michel JACQUET (de 2003 à 2018).

Sous le haut patronage de :
J.-D. BREDIN, J. DEHAUSSY,
J. LEMONTEY, M. LONG†,
J. VASSOGNE, S. ROZES, P. WEIL†

**Journal publié avec le
concours de la CNUDCI**

SOMMAIRE

DOCTRINE

- Approches de droit global, par Jean-Baptiste RACINE (*doctr. 6, p. 665*)
- Protection juridictionnelle effective et règles de droit international privé, par Sandrine CLAVEL (*doctr. 7, p. 695*)
- Gestion durable des ressources minérales marines et droit international, par Marie-Pierre LANFRANCHI (*doctr. 8, p. 717*)

VARIÉTÉS

- Le rôle du secteur privé dans le Pacte mondial pour l'environnement, par Patrick THIEFFRY (*var. 5, p. 739*)
- La Cour commune de justice et d'arbitrage et l'effectivité du droit de l'Ohada, par Serge Patrick LEVOA AWONA (*var. 6, p. 755*)

COMMENTAIRES

- **France**, par Benjamin Remy (Exequatur d'une décision étrangère. – Voie incidente. – Faillite personnelle. – Suspension des poursuites : *comm. 16, p. 783*), Sarah Laval (Code civil, art. 14. – Privilège de juridiction. – Exception de connexité internationale. – Compétence exclusive. – Compétence impérative : *comm. 17, p. 791*), Sylvain Boulé (Transfert international de siège social. – Compétence arbitrale. – Lex societatis. – Loi de police. – Ordre public international : *comm. 18, p. 800*), Estelle Fohrer-Dejeurwaerder (Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises. – Recevabilité de l'action directe. – Conflits de lois. – Chaîne de contrats. – Loi applicable à l'action directe. – Loi du premier contrat : *comm. 19, p. 820*)
- **CJUE**, par Emmanuel Gaillard, (Règlement des différends relatifs aux investissements. – Protection des investissements. – Critères de compatibilité. – Droit de l'Union européenne. – CETA. – Standards de protection. – Achmea : *comm. 20, p. 833*), Caroline Kleiner (Compétence judiciaire. – Règlement Bruxelles I. – Article 1, § 1. – Notion de matière civile et commerciale. – Responsabilité de l'État. – Acte jure imperii. – Dette souveraine émise par la Grèce. – Loi restructurant la dette grecque. – Clauses d'action collective : *comm. 21, p. 854*), Lukas Rass-Masson (Protocole de La Haye du 23 novembre 2007. – Loi du for. – Rétroactivité. – Conflit mobile. – Clause d'exception. – Article 4 paragraphe 2 du Protocole. – Prévisibilité des solutions : *comm. 22, p. 867*), Ludovic Paillet (Conflit de lois. – Obligation non contractuelle. – Règlement Rome II. – Délai de prescription. – Dispositions impératives dérogatoires. – Lois de police. – Cohérence. – Exception d'ordre public. – Relations avec d'autres dispositions du droit dérivé. – Directive 2009/103 (art. 28) : *comm. 23, p. 878*)

CHRONIQUES

- **Cour internationale d'arbitrage de la chambre de commerce internationale, Chronique des sentences arbitrales**, par Philippe Cavalieros, Sandrine Colletier, Marily Paralika, Julien Fourret, Corinne Truong-Nguyen (*chron. 5, p. 895*)
- **Organisation mondiale du commerce, Chronique du règlement des différends 2018 – 2019** par Hélène Ruiz Fabri et Pierre Monnier (*chron. 6, p. 973*)

BIBLIOGRAPHIE

- **Comptes rendus d'ouvrages**, p. 1029.
- **Ouvrages reçus**, p. 1033.
- **Revue des revues**, p. 1035.

INFORMATIONS

- **Traités et actualités législatives**, p. 1043.
- **Colloque**, p. 1049.
- *Tables trimestrielles détaillées*, p. 1051